Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Des milieux de travail équitables, sécuritaires et productifs

Travail

Disparité des ajustements salariaux

LT-272-01-15

Canada

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à :
publicentre.edsc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em5-4/2014F-PDF
ISSN : 2368-8610

EDSC
Nº de cat. : LT-272-01-15

Introduction

Bien que des augmentations salariales soient généralement considérées comme ayant des effets positifs sur les employés, la disparité de ces augmentations au sein des secteurs, des industries et des sphères de compétence peut avoir des conséquences plus complexes pour les employés, les employeurs et l'économie dans son ensemble. Le but de cette étude est d'identifier et d'analyser de telles disparités dans les augmentations salariales annuelles au Canada. L'analyse est fondée sur des évidences empiriques tirées des principales conventions collectives[1] de travail qui étaient en vigueur entre 1980 et 2013.

Milieux de travail non syndiqués et syndiqués[2]

Les ajustements salariaux annuels dans le secteur non syndiqué ont suivi une tendance à la baisse pendant la période d'échantillonnage. Les augmentations salariales dans ce secteur, comparées aux augmentations salariales du secteur syndiqué, ont réagi davantage aux fluctuations économiques. Les employés du secteur non syndiqué ont reçu des augmentations salariales nettement plus élevées que le taux d'inflation (sauf en 2008). Comme indiqué dans le Graphique 1, il y a eu une forte baisse de l'ajustement salarial moyen lorsque l'économie a été frappée par la récession en 2008, mais l'augmentation moyenne est passée au-dessus de l'inflation dès l'année suivante.

Dans le secteur syndiqué, les salaires ont été moins sensibles aux fluctuations économiques. Cela est en partie dû à la présence de conventions qui souvent se chevauchent et sont échelonnées sur plusieurs années. Une observation intéressante est que les ajustements salariaux du secteur syndiqué ont tendance à être contracycliques, c'est-à-dire qu'ils sont bas lorsque la croissance économique est forte et élevés lorsque la croissance économique est faible [Graphique 2]. Les gains salariaux des employés syndiqués ont été relativement plus bas en comparaison de ceux des employés non syndiqués. L'augmentation moyenne des salaires est demeurée en grande partie proche du taux d'inflation, rendant insignifiantes les augmentations en valeur réelle.

GRAPHIQUE 1 : Ajustements salariaux des employés non syndiqués

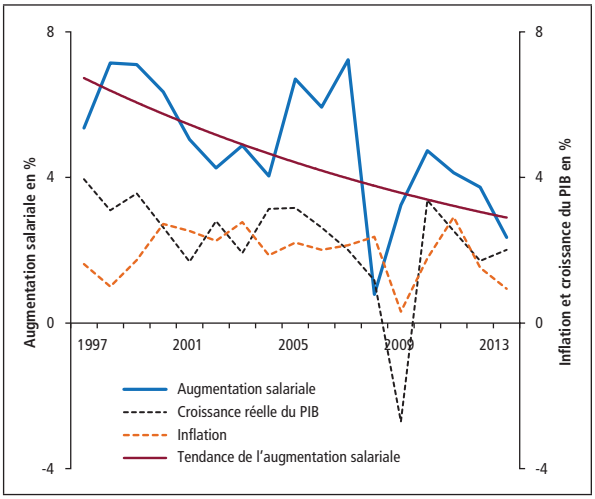

[1] Les principales conventions collectives couvrent 500 employés ou plus à l'échelle du Canada.

[2] En raison de l'insuffisance des données, notre comparaison des ajustements salariaux entre les secteurs syndiqués et non syndiqués se limite à la période de 1997 à 2013. Toutes les données salariales des employés non syndiqués ont été tirées de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada. Toutes les données salariales des employés syndiqués proviennent d'Emploi et développement social Canada, Programme du travail.

GRAPHIQUE 2 : Ajustements salariaux des employés syndiqués

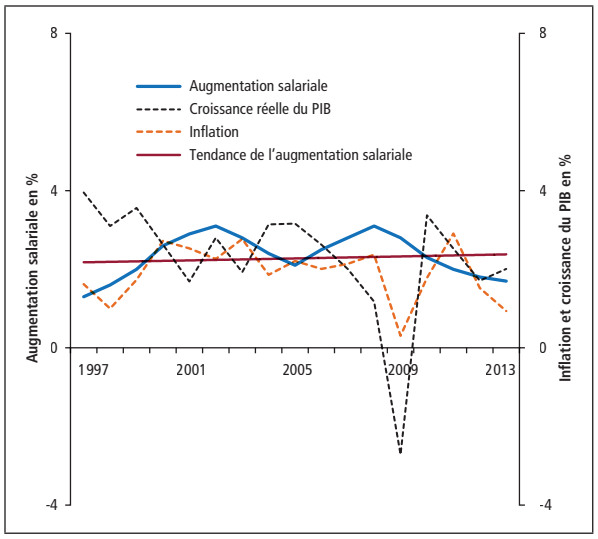

Milieux de travail syndiqués – Secteurs public et privé[3]

Bien qu'un comportement contracyclique des ajustements salariaux soit devenu évident dans les deux secteurs, public et privé, il existe des différences dans les tendances pendant les périodes de redressement suivant les ralentissements économiques majeurs. Le Graphique 3 illustre trois ralentissements économiques majeurs au Canada au cours des trois dernières décennies. Pendant les années suivant immédiatement chacune de ces récessions, les salaires dans le secteur privé ont crû plus rapidement que ceux du secteur public. Autrement dit, les salaires du secteur privé se sont ajustés plus rapidement à la reprise économique que ceux du secteur public. De façon générale, les mesures de compression dans le secteur public ont produit un effet plus durable sur les ajustements salariaux que dans le secteur privé. Le gain salarial moyen du secteur public pendant la période de 1980 à 2013 était légèrement inférieur à celui du secteur privé, alors que le nombre d'employés du secteur public était presque deux fois et demie plus élevé que celui du secteur privé.

GRAPHIQUE 3 : Ajustements salariaux par secteur

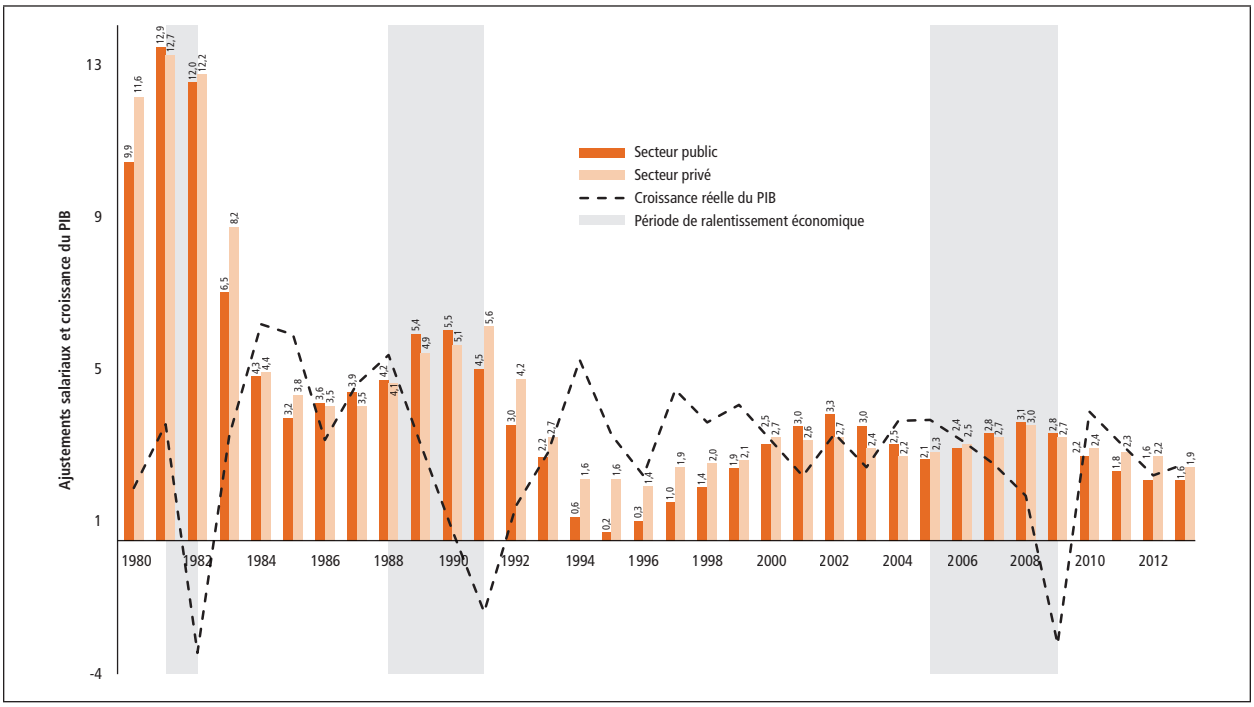

[3] Dans le reste du document, l'analyse se limite aux milieux de travail syndiqués de 500 employés ou plus.

Industries

Les principales industries représentant les milieux de travail les plus syndiqués au Canada sont les suivants : éducation, santé et services sociaux; fabrication; et commerce de gros et de détail. Ces trois industries combinées emploient plus de la moitié de tous les employés couverts par les principales conventions collectives en vigueur en 2013 [Graphique 4].

Bien que les ajustements salariaux de ces industries aient démontré des tendances similaires pendant les années 1980 et au début des années 1990, la disparité n'est devenue évidente qu'au milieu des années 1990 [Graphique 5].

Après le ralentissement économique du début des années 1990, le taux de l'augmentation salariale a subi une forte baisse. Bien que le déclin ait été observable dans les trois industries, l'augmentation moyenne des salaires a touché le niveau zéro dans les industries du commerce de gros et de détail ainsi que de l'éducation, de la santé et des services sociaux. L'augmentation salariale moyenne de l'industrie de la fabrication a diminué à 2,5 % après un précédent sommet de 5,0 %, et s'est stabilisée autour de ce taux pour les deux décennies suivantes. La récession de 2008 a moins perturbé les salaires de l'industrie de la fabrication que ceux des deux autres industries.

GRAPHIQUE 4 : Proportion des employés syndiqués par industrie, 2013

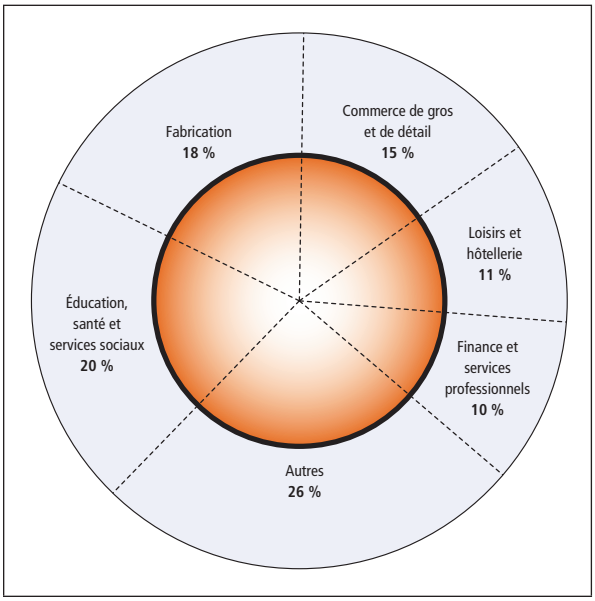

GRAPHIQUE 5 : Ajustements salariaux par industrie

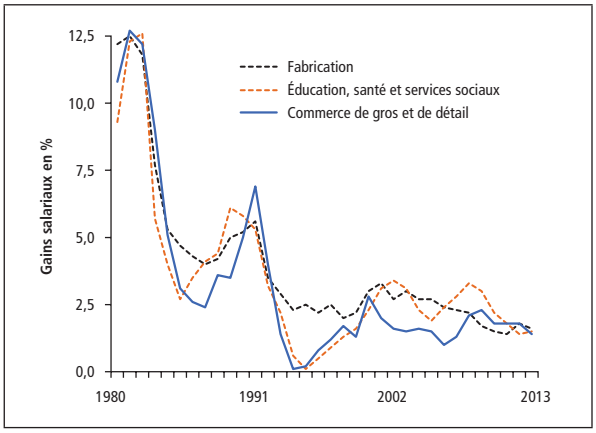

Sphères de compétence

Les ajustements salariaux dans les sphères de compétence fédérale et provinciale ont évolué main dans la main depuis 1980 [Graphique 6]. Vers la fin des années 1990, la croissance des industries financières dans l'Ouest canadien, ainsi que de l'extraction des ressources naturelles dans l'Ouest canadien et dans les Territoires du Nord-Ouest, ont attiré une main-d'œuvre considérable. Il n'est pas surprenant que l'augmentation salariale moyenne combinée dans ces sphères de compétence était plus élevée que la moyenne provinciale. Toutefois, les plus hauts taux d'ajustements salariaux qu'ont touchés les employés de ces provinces n'ont pas eu une influence notable sur la moyenne globale de l'augmentation salariale provinciale. Ceci était dû à une main-d'œuvre moins nombreuse dans ces provinces, comparée à celle de l'Ontario et du Québec, dans la mesure où l'augmentation salariale moyenne est pondérée en fonction du nombre d'employés.

GRAPHIQUE 6 : Ajustements salariaux par sphère de compétence

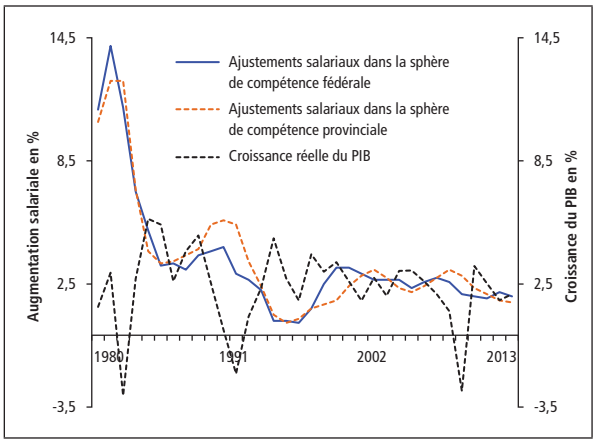

Quatre observations principales :

1. Les gains salariaux des milieux de travail syndiqués ont évolué de façon contracyclique en raison de la présence de conventions échelonnées sur plusieurs années et qui se chevauchent.
2. Les salaires du secteur privé se sont adaptés plus rapidement à la reprise économique que ceux du secteur public.
3. Les salaires de l'industrie de la fabrication ont été moins volatiles que ceux des deux autres principales industries qui représentent la plupart des employés couverts (éducation, santé et services sociaux et commerce de gros et de détail).
4. Quelques provinces et territoires ayant une main-d'œuvre moins nombreuse ont obtenu des gains salariaux plus élevés que d'autres sphères de compétence avec une main-d'œuvre plus considérable. Cependant, ces gains n'ont pas permis d'élever la moyenne provinciale de manière significative au-delà de l'augmentation moyenne de la sphère de compétence fédérale.